

Mairie de Bellevigne-les-Châteaux
49400 Bellevigne-les-Châteaux

- - -

ARRETE VT n° 2025/033

ARRETÉ DE PERIL SUR IMMEUBLES MENACANT RUINE

Le Maire de la Commune de BELLEVIGNE-LES-CHATEAUX,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L.2131-1 ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment ses articles L511-1 à L511-22, L521-1 à L521-4 et les articles R511-1 à R511-13 ;

Vu l'arrêté municipal de protection n°2025/029 du 4 avril 2025 ;

Considérant le rapport verbal d'expertise du cabinet LEOTOT, géologue expert, en date du 14/04/2025 à 15h, concluant à l'existence d'un péril grave, menaçant ruine sur les dépendances des propriétés cadastrées 274 AC 141- propriété de M. MABIT Dominique et Mme CHEVALLIER Mauricette, et 274 AC 143- propriété de Mme DAIN Mireille née BEAUFILS ;

Considérant qu'un rapport écrit du cabinet LEOTOT, géologue expert, sera rendu dès le 15 avril 2025 ;

Considérant qu'il ressort de ce rapport oral qu'il y a urgence à ce que des mesures provisoires conservatoires soient prises en vue de garantir la sécurité publique, laquelle est gravement menacée par l'état des dépendances des immeubles susvisées en raison de l'effondrement de murs ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : L'arrêté n°2025/029 du 4 avril 2025 est indissociable du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Au vu du péril imminent déclaré par l'expert, M. MABIT Dominique et Mme CHEVALLIER Mauricette doivent, à dater de la notification du présent arrêté, engager toutes mesures conservatoires prescrites dans le rapport du géologue expert, dans les meilleurs délais, pour garantir la stabilité de leur dépendance.

ARTICLE 3 : Au vu du péril imminent déclaré par l'expert, Mme DAIN Mireille doit, à dater de la notification du présent arrêté, engager toutes mesures conservatoires prescrites dans le rapport du géologue expert, dans les meilleurs délais, pour garantir la stabilité de sa dépendance.

ARTICLE 4 : La Commune de Bellevigne-les-Châteaux est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

M. MABIT Dominique et Mme CHEVALLIER Mauricette

Mme DAIN Mireille

Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire

Le SDIS

Saumur Loire Agglomération,

La SAUR,

GRDF

ENEDIS

Et pour information, à la SCNF

Fait à Bellevigne-les-Châteaux

Le 14 avril 2025

Le Maire,

Armel FROGER

